

Conseil de Communauté

Délibération n°1122023

Vendredi 30 juin 2023 – 17h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-trois et le 30 juin à 17h30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle « Patio de la Fontaine » - Mas Saint Gabriel, à Marsillargues, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, 1^{er} Vice-Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Michel GALKA, Pascal CHABERT, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mmes Isabelle AUTIER, Annabelle DALLE, MM. Michel CRECHET, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Yves QUESADA, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Pierre SOUJOL représenté par Jérôme BOISSON, M. Jean-Pierre BERTHET représenté par Sylvie THOMAS, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Laurent GRASSET, M. Noureddine BENIATTOU représenté par Michel GALKA, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE et Mme Martine DUBAYLE CALBANO représentée par Patrice SPEZIALE.

Absents excusés : Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Patrice SPEZIALE.

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°1 pour l'année 2023

Monsieur Denis DEVRIENDT, Vice-Président délégué aux finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2023 du budget principal de la communauté de communes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/215102/87 Maillage pistes cyclables	-130 000,00	c/1321/7212 Subvention Ademe tri hors foyer Lunel Viel	12 000,00
c/238/87 Aménagement cyclable Lunel Viel - Valergues	130 000,00	c/1322/7212 Subvention Région tri hors foyer Lunel Viel	12 000,00
c/231201/554 Aménagement aire de grand passage gens du voyage	-21 000,00	c/021 Virement du fonctionnement	640 000,00
c/21838/020 Matériel informatique	40 000,00		
c/2031/68 Etude ZAE du Levant	15 000,00		
c/2188/020 Acquisition matériels	15 000,00		
c/231315/323 Complexe aquatique intercommunal	560 000,00		
c/2188/7212 Acquisition matériel tri hors foyer Lunel Viel	24 000,00		

c/21828/7212 Acquisition véhicule tri hors foyer Lunel Viel	28 000,00		
c/2313/020 Travaux dans les bâtiments	3 000,00		
c/231312/62 Travaux Maison de l'Economie	-920 000,00		
c/20415332 Subvention d'équipement versé à un service administratif (Maison de l'Economie)	920 000,00		
TOTAL	664 000,00	TOTAL	664 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6558/7213 Cotisation Smepe	8 000,00	c/73111/01 Impôts directs locaux	380 000,00
c/61102/7213 Traitement déchets ménagers	-93 000,00	c/7351/01 Fraction TVA compensation TH	8 000,00
c/61111/7213 Traitement encombrants	-27 000,00	c/73114/01 Produit IFER	27 000,00
c/61108/7213 Traitement EMR	70 000,00	c/73133/01 Produit Teomi	154 000,00
c/61114/7213 Traitement bois	60 000,00	c/7352/01 Fraction TVA compensation CVAE	135 000,00
c/739212/01 Dotation de Solidarité Communautaire – part contrat de ville	57 000,00	c/74832/01 Compensation exonération fiscalité locale	90 000,00
c/617/020 Etude accompagnement passage en communauté d'agglomération	10 000,00	c/741124/01 Dotation d'intercommunalité	3 000,00
c/617/554 Etude aire de grand passage gens du voyage	21 000,00	c/741126/01 Dotation de compensation	25 000,00
c/6188/4228 Prestations de service Relais Petite Enfance	3 000,00	c/7478886/4228 Subvention bonus Caf Relais Petite Enfance	3 000,00
c/617/70 Etude accompagnement transfert de compétence eau et assainissement	28 000,00	c/73118/01 Rôles supplémentaires	90 000,00
c/7391118/01 Reversement de fiscalité (Gemapi)	10 000,00	c/70875/7212 Remboursement convention tri hors foyer Lunel Viel	11 000,00
c/7398/01 Reversement de fiscalité (TVA 2022)	75 000,00		
c/6236/7212 Communication tri hors foyer Lunel Viel	4 000,00		
c/65748/311 Subvention école de musique	30 000,00		
c/62268/020 Honoraires conseil passage en communauté d'agglomération	30 000,00		
c/023 Virement à l'investissement	640 000,00		
TOTAL	926 000,00	TOTAL	926 000,00

Monsieur le 1^{er} Vice-Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (Mme Julia Plane, Danielle Razigade et MM. Claude Chabert et Cyril Barbato) :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

13/07/23

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président de la CC
du Pays de Lunel, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président
Jérôme Boisson

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Pierre SOUJOL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex